

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 06/05/2021

Reçu en préfecture le 06/05/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20210503-31_2021-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Trois Mai à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, premier adjoint au maire de Torreilles, en l'absence de monsieur le maire Marc MEDINA.

Date de convocation du conseil municipal : 27 avril 2021

Présents : Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Marc MEDINA donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Hélène PILLARD donne pouvoir à Benoît TRISTANT, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Emilie MONTANES, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Héloïse MONREAL

Absents : Damien CLET, Pierre PAGNON, Jean-Michel PONCE

En exercice : 27

Présents : 19

Ayant pris part au vote : 24

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.31/2021

Acquisition foncière de la parcelle cadastrée section AS n°77 lieu-dit « Les Rotes »

Monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, informe l'assemblée que dans le cadre de sa vigilance foncière, la commune consciente de la pression foncière et notamment dans les espaces naturels et agricoles s'est engagée à gérer durablement son territoire et à renforcer les équilibres de vie. En partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), la commune a été sollicitée pour qu'elle se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section AS numéro 77, lieu dit "Les Rotes" d'une superficie de 3 412m². Le coût de cette acquisition plus les frais sont prévus au budget principal communal. Au regard du caractère de cette parcelle classée en zone A (espace Agricole), monsieur Gérard CEBELLAN propose de répondre favorablement à cette demande.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir ce bien :

- AUTORISE l'achat de la parcelle cadastrée section AS n°77 lieu dit "Les Rotes", d'une superficie de 3 412 m² pour un montant de 5 040.00€ TTC plus les frais de notaire à la charge de la commune.
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale d'achat et tout acte utile en la matière.
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget principal communal.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **06 MAI 2021**

et publication du : **06 MAI 2021**

Pour le maire et par délégation,
Le premier adjoint,

Guy ROUQUIE

